

MINISTÈRE PUBLIC

Communiqué de presse

Le Ministère public et la police neuchâteloise communiquent

Incendie dans un appartement à La Chaux-de-Fonds, une personne grièvement blessée

En début d'après-midi, un incendie s'est déclaré dans un appartement de la rue Jacob-Brandt à La Chaux-de-Fonds. Deux personnes ont été blessées, dont la locataire du logement sinistré qui a subi de graves brûlures. Son pronostic vital est engagé

Mardi 1^{er} octobre 2024 à 14h30, la centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) était alarmée via le 118 à la suite d'un incendie qui s'était déclaré dans un appartement au deuxième étage de l'immeuble Jacob-Brandt 84. Les pompiers du détachement de premier secours de La Chaux-de-Fonds (DPS) se sont déployés sur les lieux avec un important dispositif.

La locataire de l'appartement en feu a trouvé refuge sur son balcon et a été secourue par les pompiers. Grièvement brûlée, elle a été transportée à l'hôpital de Neuchâtel, puis hélicoptérée dans un établissement universitaire vaudois par la Rega. Deux autres locataires de l'immeuble ont été incommodés par les fumées. L'un d'entre eux a été transporté en ambulance à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, tandis que le deuxième a été pris en charge sur place. Un chat, qui se trouvait dans l'appartement en feu, n'a pas survécu.

Les rues environnantes des lieux du sinistre ont été fermées à la circulation pour permettre les opérations de secours.

Cette intervention a nécessité l'engagement de 5 patrouilles de gendarmerie ainsi que des éléments la police judiciaire et du commissariat forensique. Une vingtaine de pompiers du SISMN sont intervenus avec 4 véhicules lourds. Un inspecteur de l'Ecap s'est également rendu sur les lieux. 3 trois ambulances et leur équipage ainsi qu'un Smur ont assuré l'intervention médicale. 4 agents de la sécurité publique de la ville de La Chaux-de-Fonds sont intervenus afin de fermer les accès à la rue Jacob-Brandt.

La Procureur de service s'est rendue sur les lieux. Une instruction pénale a été ouverte afin d'établir les causes et les circonstances de cet incendie et l'enquête confiée à la police judiciaire.

S'agissant du relogement des sinistrés, un membre de la protection civile s'est également déplacé sur les lieux. Les locataires de l'immeuble dont les logements ont subi des dommages dû au sinistre ont tous trouvé une solution d'hébergement provisoire.

Contacts :

Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch,
tél. 032 889 90 00.

Neuchâtel, le 1^{er} octobre 2024